

# Vivre à Césarches

Octobre 2020

Numéro 182

## CONCOURS PHOTO

- ❖ Un concours photo est organisé par la Mairie du 1<sup>er</sup> octobre 2020 au 4 janvier 2021. Vous pouvez consulter le règlement du concours sur le site Internet.

## REGLES D'URBANISME

- ❖ Tous travaux commencés doivent être autorisés. Vous devez déposer une demande d'urbanisme à la Mairie. La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet à la commune de vérifier la conformité des travaux par rapport aux règles d'urbanisme. En cas de doute, appelez la Mairie ou l'architecte conseil. Si vous omettez de la faire, vous encourez une amende comprise entre 1 200 euros et 6 000 euros par mètre carré de surface construite (Article L480-4 du code d'urbanisme).

## HORAIRES DE LA BIBLIOTHEQUE

- ❖ Les horaires de la bibliothèque changent. Voici les nouveaux :
  - les mardis de 13h30 à 16h30,
  - les vendredis de 17h à 19h.L'accès du public à la bibliothèque devra se faire dans le respect des gestes barrières (masques, lavages des mains, distance de sécurité,...).

## REPAS DES AINES

- ❖ Suite à la crise sanitaire liée à la COVID-19, le repas des aînés est décalé au printemps 2021.

## HORAIRES DE LA MAIRIE

- ❖ La Mairie ré-ouvre au public à ses horaires normaux :
  - les lundis de 8h à 10h et de 16h à 18h,
  - les mercredis de 8h à 12h,
  - les vendredis de 14h à 18h30.L'accès du public à la mairie devra se faire dans le respect des gestes barrières (masques, lavages des mains, distance de sécurité,...).

### CURAGE DES FOSSES

- ❖ Le curage des fosses se fera courant novembre. Si vous êtes intéressés, merci d'appeler la Mairie pour vous inscrire avant le 23 octobre 2020.  
Nous vous rappelons que votre fosse doit être vidangée tous les 4 ans (charte du SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif).

### BROYAGE DES BRANCHES

- ❖ Le broyage des branches est reconduit cet automne le samedi 07 novembre 2020. Merci de vous inscrire en mairie avant le 03 novembre 2020.  
Participation minimum de 5 € (en espèces) qui seront reversés au Sou des Écoles.

### CONSULTANCE ARCHITECTURALE URBANISME

- ❖ Les prochaines dates de la consultance architecturale de Maëlle BERTRAND dans les locaux d'Arlyère sont :
  - Mardi 6 octobre 2020 et mardi 20 octobre 2020,
  - Mardi 3 novembre 2020 et mardi 17 novembre 2020,
  - Mardi 1er décembre 2020 et mardi 15 décembre 2020.

### DECLARATION DES RUCHES

- ❖ La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout détenteur de colonies d'abeilles, dès la première ruche détenue. Elle doit être réalisée chaque année, entre le 1er septembre et le 31 décembre. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation. Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

### HORAIRES D'UTILISATION DES ENGIN BRUYANTS

- ❖ Les horaires pour utiliser les engins bruyants sont :
  - Jours ouvrables de 8h à 12h et de 14h à 19h30,
  - Samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h,
  - Dimanches et Jours Fériés de 10h à 12h.Merci de les respecter pour une bonne entente du voisinage.